



**PAC**

PORTER A CONNAISSANCE

F  
I  
C  
H  
E  
n°  
7

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de céréales sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agro-alimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70% de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4%, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XX<sup>ème</sup> siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs...), des oléagineux (colza, soja, pois...), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades...) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

A l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

### Agriculture Durable

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de la Picardie a été approuvé le 18 février 2013 et est téléchargeable sur le [site internet de la DRAAF](#).

### Recensement Général Agricole

Le recensement général agricole (RGA) est prescrit par une recommandation de la FAO qui prévoit sa réalisation chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n° 1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La superficie du territoire des 62 communes de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) est de 61 398 ha, la SAU est de 42 061,81 ha à la PAC 2014. Elle représente près de 70 % de la surface totale, en hausse de 0,2 % par rapport au RA 2010 (sources : RA 2010 et déclarations de la PAC 2014. Les référentiels pour les surfaces sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative).

L'  
A  
G  
R  
I  
C  
U  
L  
T  
U  
R  
E

## Proximité des exploitations agricoles

L'article L111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.

Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L111-3 du code rural.

Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

Des informations connues à la Direction Départementale des Territoires, 2 élevages bovins ont été déclarés au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur les communes de : Boissy-Fresnoy et Rosoy-en-Multien, ainsi qu'un centre hippique soumis au régime du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) sur la commune de Feigneux.

Au 1er janvier 2015, il y avait 22 exploitations d'élevage le territoire de la CCPV.

## Caractéristiques agricoles du territoire

Les 62 communes de la CCPV appartiennent toutes à la Petite Région Agricole du Valois.

En 2010, 600 exploitations travaillent au moins un îlot dans le périmètre de SCoT et 248 exploitations ont leur siège d'exploitation sur le territoire de la CCPV. En comparaison avec l'année 2000, cela correspond à une baisse de plus de 10 % des exploitations (*soit 29 exploitations en moins*), les chiffres de 2014 indiquent une poursuite de cette baisse, avec 26 exploitations recensées. L'activité d'élevage est présente, mais en baisse, dans le périmètre du SCoT du Pays de Valois, avec 2 436,1 UGB (*Unités Gros Bétail*) recensés en 2010, contre 2 748,19 en 2000.

59 de ces communes sont concernées par un remembrement.

L'activité agricole dominante qui caractérise les communes du Valois est la production de grandes cultures, de betteraves et de légumes de conserve. Les exploitations qui produisent des légumes de conserve sont généralement équipées d'irrigation. Les terres labourables occupent plus de 92 % de la SAU.

Les terres limoneuses du type « limon de vallon » ou « limon mouillant de vallée » sont dominantes dans cette PRA. Les rendements potentiels de ces sols sont élevés sur les parcelles drainées. Ils peuvent atteindre 90 à 95 q/ha pour le blé (*8 années sur 10*). Leur valeur agronomique peut être considérée comme excellente (*source : Guide des sols de l'Oise – ISAB, Chambre d'Agriculture de l'Oise – 1997*).

La valeur vénale moyenne des terres en 2014 à l'échelle de la PRA du Valois est de 16 230 €/ha, nettement supérieure par rapport à la moyenne départementale, qui s'élève à 8 700 €/ha (*source : Le prix des terres agricoles – Analyse des marchés fonciers ruraux 2014 – SAFER – mai 2015*).

Les principales caractéristiques agricoles du territoire sont données ci-après par communes (*sources : RA 2010 et déclarations de la PAC 2014. Les référentiels pour les surfaces sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative*) :

- Acy-en-Multien :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 833,28 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (828,66 ha en 2010), 10 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 73 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 11,51 ha, soit environ 1,38 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -3,34 ha. En 2010, 3 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 4. L'activité d'élevage est quasi-absente sur cette commune : 0,2 UGB en 2010, contre 0 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 27 mai 1993.
- Antilly :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 250 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (245,10 ha en 2010), 5 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 69 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 10,26 ha, soit environ 4,1 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en légère diminution de -3,90 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 11,7 UGB en 2010, contre 2 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 10 octobre 1988.
- Auger-Saint-Vincent :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 1 051,77 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (1 050,60 ha en 2010), 10 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 75 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 7,96 ha, soit environ 0,76 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 39,6 ha. En 2010, 5 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 14,3 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 23 septembre 1974.
- Autheuil-en-Valois :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 684,55 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (676,30 ha en 2010), 8 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 74 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 8,84 ha, soit environ 1,29 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -42,70 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 6. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 32,6 UGB en 2010, contre 68,78 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 10 septembre 1975.
- Bargny :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 649,96 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (648,69 ha en 2010), 9 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 86 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 2,51 ha, soit environ 0,39 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -22,31 ha. En 2010, 5 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 4. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 200 UGB en 2010, contre 221,03 en 2000. En 2015, la commune comptait 3 exploitations d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 10 octobre 1988.

- Baron :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 1 564,01 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*1 565,99 ha en 2010*), 17 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 73 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 16,85 ha, soit environ 1,08 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -59,01 ha. En 2010, 10 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 9. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 31,3 UGB en 2010, contre 61,15 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 30 janvier 1998.
- Béthancourt-en-Valois :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 323,70 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*322,83 ha en 2010*), 5 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 79 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 2,41 ha, soit environ 0,74 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 2,83 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 18 novembre 1969.
- Betz :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 974,96 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*971,17 ha en 2010*), 13 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 63 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 13,34 ha, soit environ 1,37 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 25,17 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 5. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 12,9 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 10 octobre 1988.
- Boissy-Fresnoy :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 1 196,96 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*1 190,77 ha en 2010*), 20 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 75 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 23,66 ha, soit environ 1,98 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -34,23 ha. En 2010, 11 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 10. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 459,2 UGB en 2010, contre 485,07 en 2000. En 2015, la commune comptait 5 exploitations d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 10 janvier 1984.
- Bonneuil-en-Valois :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 779,24 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*765,81 ha en 2010*), 12 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 61 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 53,07 ha, soit environ 6,81 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -200,19 ha. En 2010, 7 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 11. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 221,5 UGB en 2010, contre 239,16 en 2000. En 2015, la commune comptait 2 exploitations d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 18 juillet 1977.
- Bouillancy :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 1 257,56 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*1 261,46 ha en 2010*), 17 exploitations travaillent au

moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 93 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 9,11 ha, soit environ 0,72 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 36,46 ha. En 2010, 6 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 5. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 20,9 UGB en 2010, contre 2,44 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 27 mai 1993.

– Boullarre :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 517,82 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*514,88 ha en 2010*), 7 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 68 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 38,88 ha. En 2010, un siège d'exploitation est recensé sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 19 mai 2008.

– Boursonne :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 271,27 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*275,36 ha en 2010*), 2 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 79 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 11,16 ha, soit environ 4,11 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -18,64 ha. En 2010, un siège d'exploitation est recensé sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 2. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune, 0 UGB en 2010, contre 26,2 en 2000. La commune n'a pas opéré de remembrement.

– Brégy :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 1 224,28 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*1 228,53 ha en 2010*), 9 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 93 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 2,20 ha, soit environ 0,18 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 6,53 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 5. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 180,6 UGB en 2010, contre 161,95 en 2000. En 2015, la commune comptait 2 exploitations d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 27 mai 1993.

– Chèvreville :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 976,89 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*966,26 ha en 2010*), 13 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 94 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -30,74 ha. En 2010, 8 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 6. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 27 mai 1993.

– Crépy-en-Valois :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 742,15 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*747,63 ha en 2010*), 14 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 46 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 1,56 ha, soit environ 0,21 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -52,37 ha. En 2010, 9 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 10. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 14,7 UGB en 2010, contre 7,32 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 14 février 2005.

- Cuvergnon :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 678,95 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*672,46 ha en 2010*), 98 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 93 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 1,46 ha, soit environ 0,22 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -20,54 ha. En 2010, 5 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 6. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 3,8 UGB en 2010, contre 4,84 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 10 octobre 1988.
- Duvy :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 654,63 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*653,07 ha en 2010*), 11 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 77 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 1,42 ha, soit environ 0,22 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -116,93 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 7. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 2 UGB en 2010, contre 6,7 en 2000. En 2015, la commune comptait une exploitation d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 23 septembre 1974.
- Éméville :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 134,83 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*136,96 ha en 2010*), 4 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 73 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 2,06 ha, soit environ 1,53 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -7,04 ha. En 2010 comme en 2000, aucun siège d'exploitation n'est recensé sur la commune. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune n'a pas opéré de remembrement.
- Ermenonville :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 694,53 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*683,63 ha en 2010*), 17 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 42 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 2,96 ha, soit environ 0,43 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 122,63 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. En 2015, la commune comptait une exploitation d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 28 juin 1962.
- Étavigny :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 587,82 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*592,82 ha en 2010*), 5 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 82 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -88,18 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 19 mai 2008.
- Ève :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 970,05 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*969,28 ha en 2010*), 10 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 93 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 58,28 ha. En 2010, 5 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette

commune : 3,7 UGB en 2010, contre 25,32 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 28 juin 1962.

- Feigneux :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 836,11 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*836,69 ha en 2010*), 16 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 73 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 8,5 ha, soit environ 1,02 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -46,31 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 3. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 0,11 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 18 novembre 1969.

- Fresnoy-la-Rivière :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 449,24 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*449,24 ha en 2010*), 16 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 66 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 23,50 ha, soit environ 5,23 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 55,28 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 6. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 1,9 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 16 juillet 1968.

- Fresnoy-le-Luat :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 922,29 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*914,75 ha en 2010*), 13 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 80 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 2,73 ha, soit environ 0,3 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -26,25 ha. En 2010, 5 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 6. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 2,1 UGB en 2010, contre 0,63 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 05 novembre 1997.

- Gillocourt :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 431,52 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*432,92 ha en 2010*), 10 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 62 % du territoire. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -19,08 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 3. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 0,11 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 23 mai 1961.

- Glaignes :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 323,05 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*323,54 ha en 2010*), 8 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 60 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 17,54 ha. En 2010, un siège d'exploitation est recensé sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 2. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 0,06 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 23 septembre 1974.

- Gondreville :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 242,45 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*244,03 ha en 2010*), 2 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 34 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la

commune est en augmentation de 1,03 ha. En 2010, un siège d'exploitation est recensé sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 29 juin 1948.

– Ivors :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 366,25 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*364,92 ha en 2010*), 4 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 44 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 1,66 ha, soit environ 0,45 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -31,08 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 24,4 UGB en 2010, contre 29,36 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 10 avril 1978.

– Lagny-le-Sec :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 912,79 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*906,47 ha en 2010*), 8 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 81 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 80,47 ha. En 2010, 3 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 28 juin 1962.

– Lévignen :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 706,16 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*710,26 ha en 2010*), 11 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 51 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 2,42 ha, soit environ 0,34 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 9,26 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 4. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 14 février 2005.

– Mareuil-sur-Ourcq :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 557,70 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*552,10 ha en 2010*), 10 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 55 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 12,88 ha, soit environ 2,31 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 1,10 ha. En 2010, 3 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 10 avril 1978.

– Marolles :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 770,77 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*767,86 ha en 2010*), 5 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 58 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 35,12 ha, soit environ 4,56 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -26,14 ha. En 2010, 5 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 39,9 UGB en 2010, contre 122,84 en 2000. En 2015, la commune comptait une exploitation d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 27 décembre 1961.

– Montagny-Sainte-Félicité :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 513,31 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*511,31 ha en 2010*), 12 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 91 % du territoire



communal et les surfaces fourragères couvrent 7,66 ha, soit environ 1,49 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -48,69 ha. En 2010, 7 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 6. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 4,37 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 17 octobre 1952.

- Morienvil :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 1 418,63 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*1 415,01 ha en 2010*), 23 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 55 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 11,16 ha, soit environ 0,79 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -38,99 ha. En 2010, 7 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 9. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 32,56 en 2000. En 2015, la commune comptait une exploitation d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 16 juillet 1968.

- Nanteuil-le-Haudouin :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 1 601,28 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*1 600,49 ha en 2010*), 29 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 76 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 12,72 ha, soit environ 0,79 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -76,51 ha. En 2010, 11 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 12. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 219,8 UGB en 2010, contre 200,74 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 12 avril 1956.

- Neufchelles :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 332,45 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*329,02 ha en 2010*), 6 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 51 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 2,36 ha, soit environ 0,71 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution -44,98 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 20 janvier 1966.

- Ognes :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 638,05 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*635,65 ha en 2010*), 4 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 94 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 68,65 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 3. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 10 janvier 1962.

- Ormoy-le-Davien :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 358,75 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*359,73 ha en 2010*), une exploitation travaille au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 91 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 0,85 ha, soit environ 0,24 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 9,73 ha. En 2010, un siège d'exploitation est recensé sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 3. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 74 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 14 janvier 1997.

- Ormoix-Villers :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 423,49 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*427,07 ha en 2010*), 6 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 41 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 1,61 ha, soit environ 0,38 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -39,93 ha. En 2010, 3 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 4. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 16 UGB en 2010, contre 36,24 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 14 février 2005.
  
- Orrouy :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 522,83 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*513,01 ha en 2010*), 12 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 32 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 36,01 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 5. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 0,08 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 10 novembre 1969.
  
- Péroy-les-Gombries :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 593,94 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*590,65 ha en 2010*), 11 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 53 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 6,65 ha. En 2010, 8 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 5,7 UGB en 2010, contre 51,6 en 2000. En 2015, la commune comptait une exploitation d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 31 décembre 1955.
  
- Le Plessis-Belleville :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 468,87 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*467,62 ha en 2010*), 7 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 68 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -190,38 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 5. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 4,8 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 17 octobre 1952.
  
- Rézez-Fosse-Martin :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 642,80 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*641,05 ha en 2010*), 3 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 90 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 1,55 ha, soit environ 0,24 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 25,05 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 27 mai 1993.
  
- Rocquemont :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 540,47 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*559,97 ha en 2010*), 8 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 86 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 2,58 ha, soit environ 0,48 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -5,03 ha. En 2010, 5 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage

est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 1 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 23 septembre 1974.

- Rosières :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 699,29 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*695,71 ha en 2010*), 9 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 75 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 3 ha, soit environ 0,43 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -44,29 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 6,8 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 30 janvier 1998.
- Rosoy-en-Multien :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 600,64 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*596,22 ha en 2010*), 7 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 71 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 33 ha, soit environ 5,49 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 78,22 ha. En 2010, 3 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 4. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 264,4 UGB en 2010, contre 180,7 en 2000. En 2015, la commune comptait une exploitation d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 17 juin 1966.
- Rouville :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 438,55 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*434,01 ha en 2010*), 6 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 63 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -14,99 ha. En 2010, un siège d'exploitation est recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 14 février 2005.
- Rouvres-en-Multien :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 586,15 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*580,31 ha en 2010*), 11 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 72 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 20,71 ha, soit environ 3,53 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -8,69 ha. En 2010, 5 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 4. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 78,1 UGB en 2010, contre 1,63 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 19 mai 2008.
- Russy-Bémont :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 642,33 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*637,73 ha en 2010*), 8 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 66 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 19,27 ha, soit environ 3 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -6,27 ha. En 2010, 2 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 16 juillet 1968.
- Séry-Magneval :  
La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 397,84 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*398,55 ha en 2010*), 7 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 66 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la

commune est en augmentation de 137,55 ha. En 2010, 3 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 2. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 23 septembre 1974.

- Silly-le-Long :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 1 015,27 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*1 026,51 ha en 2010*), 8 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 89 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 1,78 ha, soit environ 0,18 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -73,49 ha. En 2010, 7 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 9. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 113,86 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 10 janvier 1962.

- Thury-en-Valois :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 799,03 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*801,66 ha en 2010*), 10 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 71 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 6,25 ha, soit environ 0,78 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 22,66 ha. En 2010, 3 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 5. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 10 avril 1978.

- Trumilly :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 1 092,01 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*1 092,37 ha en 2010*), 12 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 84 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 1,37 ha. En 2010, 3 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en baisse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 5. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 02 octobre 1995.

- Varinfroy :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 103,70 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*101,24 ha en 2010*), 5 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 35 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 6,24 ha. En 2010, un siège d'exploitation est recensé sur la commune, un chiffre par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune a clôturé son remembrement le 20 janvier 1966.

- Vauciennes :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 384,85 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*384,53 ha en 2010*), 7 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 61 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 3,70 ha, soit environ 0,96 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 30,53 ha. En 2010, un siège d'exploitation est recensé sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 0,65 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 15 septembre 1980.

- Vaumoise :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 176,98 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*177,27 ha en 2010*), 4 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 57 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 1,96 ha, soit environ 1,11 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune

est en diminution de -4,73 ha. En 2010 comme en 2000, aucun siège d'exploitation n'est recensé sur la commune, en baisse par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est absente sur cette commune. La commune n'a pas opéré de remembrement.

- Versigny :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 745,94 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*747,34 ha en 2010*), 19 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 51 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 12,26 ha, soit environ 1,64 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 36,24 ha. En 2010, 6 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 5. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 348,9 UGB en 2010, contre 16,03 en 2000. En 2015, la commune comptait une exploitation d'élevage. La commune a clôturé son remembrement le 30 janvier 1998.

- Ver-sur-Launette :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 784,29 ha, en diminution par rapport au recensement de 2010 (*794,07 ha en 2010*), 6 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 60 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 8,93 ha, soit environ 1,14 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 21,07 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 48,1 UGB en 2010, contre 302 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 26 mai 1961.

- Veze :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 726,36 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*712,01 ha en 2010*), 6 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 67 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 18,44 ha, soit environ 2,54 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 23,01 ha. En 2010, 4 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est présente et en diminution sur cette commune : 190 UGB en 2010, contre 206,71 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 15 septembre 1980.

- La Villeneuve-sous-Thury :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 360,22 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*358,37 ha en 2010*), 3 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 83 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 3,28 ha, soit environ 0,91 % de la SAU. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en diminution de -12,63 ha. En 2010, 3 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre stable par rapport à l'année 2000. L'activité d'élevage est désormais absente sur cette commune : 0 UGB en 2010, contre 2,95 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 10 avril 1978.

- Villers-Saint-Genest :

La SAU déclarée à la PAC 2014 est de 916,95 ha, en augmentation par rapport au recensement de 2010 (*913,66 ha en 2010*), 20 exploitations travaillent au moins un îlot sur la commune. Cette SAU représente 95 % du territoire communal. Sur la période 2000-2010, la SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 19,66 ha. En 2010, 7 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2000, qui en comptait 6. L'activité d'élevage est présente et en augmentation sur cette commune : 16,5 UGB en 2010, contre 16,32 en 2000. La commune a clôturé son remembrement le 27 mai 1993.

## Occupation du sol

La superficie de la CCPV est de 61 398 hectares, dont :

	Surface occupée (en ha)	Pourcentage de sol occupé
<b>Bâti</b>	3 279,86	5,34
<b>Agricole</b>	43 428,82	70,73
<b>Bois</b>	12 157,76	19,8
<b>Zones naturelles</b>	1 166,07	1,9
<b>Eau</b>	93,71	0,15

(source : Données MAJIC 2009)

## Évolution des espaces agricoles

Les espaces agricoles mais aussi naturels avec la forêt, les haies, les zones humides, les jachères, etc..., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO<sub>2</sub>, biodiversité (ex : les abeilles). Ils valorisent les zones urbaines offrant aux habitants un cadre de vie de qualité.

Le SCoT doit prendre en compte cette préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole. Afin d'éviter au maximum le mitage sur ces espaces, le règlement des zones agricoles A devra être restrictif et explicite quant aux modes d'occupation qui y seront autorisés et ces derniers devront être bien en rapport avec la définition de la dite zone.

Le module cartographique Cartélie, accessible sur le site internet de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant : [site de la DDT de l'Oise - Évolution des espaces agricoles](#).

Ainsi que l'évolution de l'urbanisation : [site de la DDT de l'Oise - Cartélie - Évolution de l'urbanisation dans l'Oise](#).

## La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF)

Je vous invite à consulter la [plaquette élaborée](#) par le service de l'économie agricole de la DDT de l'Oise sur les modalités de saisine de la commission départementale préservation des espaces agricoles naturels et forestiers qui remplace la commission départementale de consommation d'espaces agricoles.

## Productions agricoles identifiées

Des terres agricoles présentant une appellation d'origine contrôlée pour la production de volaille de Champagne sont présentes sur plusieurs communes de la CCPV. Le document d'urbanisme devra les recenser dans son diagnostic agricole. Les communes concernées sont : Acy-en-Multien, Antilly, Auger-Saint-Vincent, Autheuil-en-Valois, Bargny, Béthancourt-en-Valois, Betz, Bonneuil-en-Valois, Bouillancy, Boullarre, Boursonne, Brégy, Crépy-en-Valois, Cuvignon, Duvy, Éméville, Étavigny, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Gilocourt, Glaignes, Gondreville, Ivors, Lévignen, Mareuil-sur-Ourcq, Marolles, Morienvall, Neufchelles, Ormoy-le-Davien, Ormoy-Villers, Orrouy, Réz-Fose-Martin, Rocquemont, Rosoy-en-Multien, Rouville, Rouvres-en-Multien, Russy-Bémont, Séry-Magneval, Thury-en-Valois, Trumilly, Varinfroy, Vauciennes, Vaumoise, Vez, la Villeneuve-sous-Thury et Villers-Saint-Genest.

En cas de réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une appellation d'origine protégée ou une atteinte substantielle aux conditions de production de l'appellation, l'autorité compétente de l'État peut saisir la CDPENAF du projet pour avis conforme.